



COMBIEN DE FEMMES DANS LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ?

La représentation féminine 2022-2025



Les chiffres présentés ici sont issus des décisions de renouvellements du Conseil d'Etat telles que parvenues à l'Office cantonal de l'égalité et de la famille jusqu'au 21 février 2022.

INTRODUCTION

Une commission administrative est un organe prévu par la loi servant de soutien pour les décisions de l'Etat dans des domaines spécifiques. Elle doit être représentative des différents intérêts de la société, notamment en terme de représentation femme-homme¹. Ces commissions traitent de sujets divers et variés, comme par exemple la formation, les questions liées au travail, ou encore des thématiques de la chasse et de la pêche. Les commissions sont, en outre, rattachées aux différents Départements et à la Présidence.




Les membres de ces commissions proviennent de l'administration cantonale mais aussi d'associations ou de milieux professionnels concernés. Ces membres sont officiellement nommés par le Conseil d'Etat, sur proposition d'un Département. Il est à noter que là où certains sièges peuvent être librement attribués, d'autres sont directement liés à une fonction particulière (p.ex. au poste de chef ou cheffe de Service). Dans ce cas, l'attribution ne découle pas d'un choix politique.

L'OCEF joue un rôle proactif dans le processus de composition des commissions administratives, en aidant les Services dans la recherche de candidates et en donnant un préavis au Conseil d'Etat avant la nomination des membres.

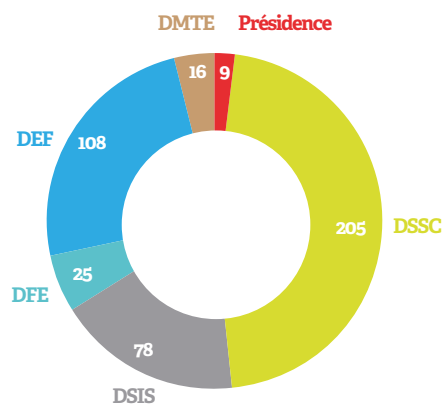
38.9 % de femmes, un nouveau record !

Dans sa décision du 19 mai 2021, le Conseil d'Etat a réaffirmé sa volonté d'augmenter la représentation féminine, élevant de 33% à 36% l'objectif à atteindre. Cet objectif est largement dépassé, puisque la représentation féminine atteint aujourd'hui 38.9% !

Représentation féminine par Départements

Départements	Nombre de commissions			% 
Présidence	3	9	8	52.9%
DSSC	36	205	239	46.2%
DEF	23	108	182	37.2%
DFE	9	25	37	40.3%
DSIS	18	78	156	33.3%
DMTE	8	16	71	18.4%
TOTAL	97	441	693	38.9%

Nombre de femmes dans les commissions par Départements

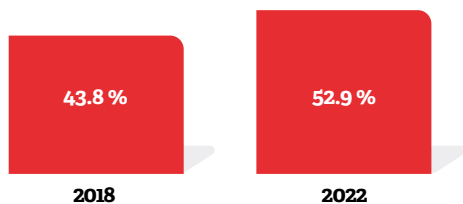


D'un point de vue général, la représentation féminine dans les commissions administratives est en bonne progression, puisqu'elle est passée de 33,3% à 38,9%. Le faible remaniement des Départements entre la législature précédente et l'actuelle rend possible la comparaison.

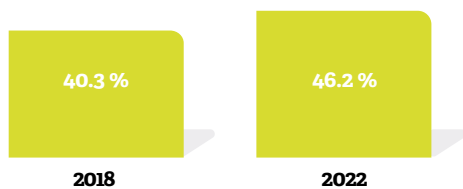
Celle-ci est toutefois à prendre avec prudence dans la mesure où certaines commissions ont été dissoutes, d'autres ont été créées et d'autres encore ont été transférées d'un Département à l'autre.

Ceci peut expliquer certains écarts de représentation: par exemple l'apparent mauvais résultat du DMTE peut s'expliquer par la perte de six commissions pour la législature en cours, dont certaines (p.ex. la commission d'évaluation des dégâts au cultures) sont en bonne progression en termes de représentation féminine.

Présidence



DSSC



DEF



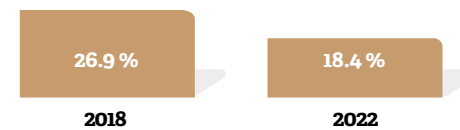
DFE



DSIS



DMTE



■ Présidences féminines

Départements	Commissions avec une femme présidente 2022	Pourcentage en 2022	Pourcentage en 2018
Présidence	3	100%	100%
DSSC	13	36.1%	23.5%
DEF	0	0%	3.7%
DFE	2	22.2%	20%
DSIS	4	22.2%	14.3%
DMTE	1	12.5%	7.1%
TOTAL	23	23.7%	16.5%

Les présidences occupées par des femmes ont nettement progressé au sein des commissions du DSSC, du DFE et du DSIS. Les résultats de la Présidence sont à interpréter avec prudence en raison du faible nombre de commissions (3) et du fait qu'il s'agit d'une seule et même femme qui occupe le poste de présidente pour toutes les commissions.

Le faible taux de présidences féminines s'explique en partie par le fait que la présidence est souvent occupée par des cheffes ou des chefs de Service ou de Département. Ceci pour des raisons liées au bon fonctionnement de la commission ou par obligation légale, selon les cas. Or actuellement il n'y a aucune femme cheffe de Département dans le canton. Et au sein de l'administration, 33 hommes et 7 femmes occupent des postes de chefs ou cheffes de Service. Enfin seules 5 femmes occupent la fonction de vice-présidente ou de présidente suppléante d'une commission administrative, ce qui ne représente qu'une légère amélioration par rapport à la législature précédente.

■ Commissions sans femmes

Presque toutes les commissions administratives comportent au moins une femme. Seules 3.1% d'entre elles sont encore exclusivement masculines, contre 10.3% en 2018. La nomination d'une femme à la tête du Service de la sécurité civile et militaire a probablement contribué à cette évolution.

Trois commissions administratives ne comportent toujours aucune femme:

DMTE

- Commission tarifs horaires des engins de chantier et du tarif hivernal
- Commission mixte Etat du Valais, Association valaisanne des entrepreneurs (AVE)

DEF

- Commission de lutte contre la dépendance au jeu

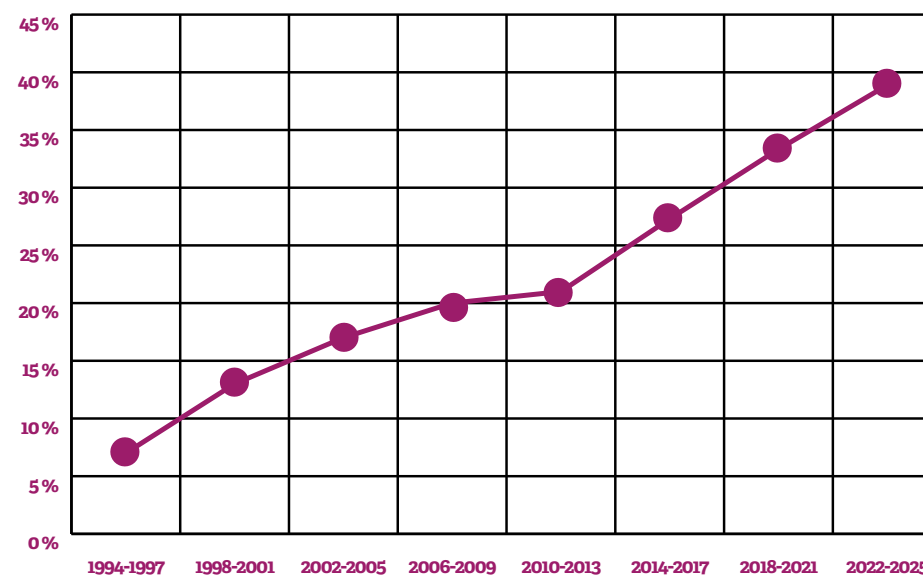
Pour les deux premières commissions, cela s'explique par le fait qu'elles relèvent du domaine encore majoritairement masculin de la construction, l'AVE regroupant des entreprises du bâtiment et du génie civil.

Concernant la commission de lutte contre la dépendance au jeu, sa composition est déterminée par sa mission de gestion du fonds de lutte contre la dépendance aux jeux d'argent. Ce sont les services cantonaux concernés qui doivent décider comment allouer cet argent aux partenaires externes tels que Caritas Valais ou Promotion Santé Valais. Cette commission doit donc être composée des personnes à la tête des Services concernés, soit le Service de la santé, celui de l'action sociale et la personne en charge de la santé et de la prévention au Service de l'enseignement. Actuellement ces postes sont occupés exclusivement par des hommes.

■ Une progression qui s'observe dans le temps long

Depuis 1993 les chiffres s'améliorent d'année en année. Les mesures prises par le Conseil d'Etat sont efficaces, et la représentation est passée de 20% à pratiquement 40% en 20 ans. Il faut cependant rester vigilant, car bien qu'en progression, la parité n'est toujours pas atteinte.

Evolution de la représentation féminine dans les commissions administratives à travers le temps



■ Comparaison intercantonale

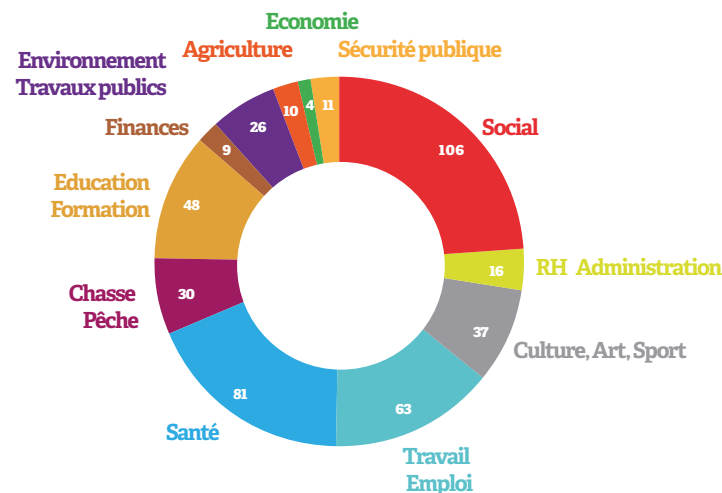
En comparaison avec la situation dans d'autres cantons ou au niveau de la Confédération et selon les chiffres que l'OCEF a pu obtenir, le Valais fait figure de bon élève.

Canton	Année	% femmes
Confédération	2022	44.4%
Valais	2022	38.9%
Jura	2022	38%
Bâle Campagne	2022	36%
Genève	2020	35%
Tessin	2016	22.3%

■ Représentation féminine par domaines de compétences

Domaines concernés par les commissions administratives	Représentation féminine 2022	Représentation féminine 2018
Social	58.2%	45.8%
RH et Administration	53.3%	55.6%
Culture, Art et Sport	46.8%	31.9%
Travail et Emploi	40.4%	29.4%
Santé	40.1%	38.4%
Chasse et Pêche	39%	34.7%
Education et Formation	37.2%	35%
Finances	34.6%	29%
Environnement et Travaux publics	25%	22%
Agriculture	23.3%	14%
Economie	18.2%	29.4%
Sécurité publique	13.1%	16%

Nombre de femmes dans les commissions par domaine d'activité



La représentation féminine est globalement égalitaire (entre 40 et 60%) dans cinq domaines, à savoir le social, l'administration, la culture, l'art et le sport, le travail et l'emploi ainsi que la santé. Sur ces cinq domaines, quatre appartiennent à des secteurs dans lesquels les femmes sont encore largement majoritaires². Dans le même temps, les domaines considérés comme plus masculins marquent un véritable déficit de représentation féminine, trois d'entre eux n'atteignant même pas le quart de membres femmes dans les commissions. En effet, les femmes sont sous-représentées dans les commissions liées à l'agriculture, à la sécurité publique ou à l'économie et dans une moindre mesure à l'environnement et aux travaux publics. Ces domaines d'activité comptent encore une majorité d'hommes à l'heure actuelle.

La représentation des femmes dans les commissions reflète la société actuelle, où les domaines de compétences et le choix professionnel sont encore largement influencés par le genre. Cependant, les femmes commencent à gagner leur place dans des secteurs tels que la culture, l'art, le sport, le travail et l'emploi, les finances ou encore la chasse et la pêche (39). Le progrès est particulièrement remarquable pour la culture, l'art et le sport avec un gain de 15 points par rapport à 2018. A l'inverse, certains domaines ont vu la proportion de femmes diminuer par rapport à 2018, notamment celui de l'économie qui perd 11 points par le fait que la commission mixte Etat du Valais – AVE a perdu sa seule représentante femme.

² Par ex. dans le domaine de la santé où près de 90% du personnel soignant sont des femmes.



➔ Conclusion

La mise en place d'un objectif de 36% était un pas important pour la législation. L'OCEF se réjouit que ce palier soit non seulement atteint, mais largement dépassé. Les efforts fournis tant par les Services et les Départements que par l'OCEF continuent de porter leurs fruits.

Une représentation équitable des femmes dans les cercles d'influence est une véritable nécessité. Elle assure tout d'abord une meilleure représentativité de la population, où la part de citoyennes et de citoyens se retrouve à peu près égale. Elle augmente la légitimité des actions et décisions du gouvernement et de l'administration, en renforçant la prise en compte de la diversité des besoins de la population dans son ensemble. Enfin, elle permet de montrer que les espaces socioprofessionnels sont accessibles à toutes et tous, en démontrant par l'exemple et les modèles que chacun et chacune peut accéder légitimement aux espaces d'influence.

Cette progression suit la tendance à une meilleure représentation des femmes en politique. En effet, à l'exception du Conseil d'Etat, les instances politiques cantonales ont vu la proportion de femmes augmenter significativement ces dernières années. Les 38.9% de femmes dans les commissions administratives viennent encore éclaircir ce tableau.

Peu à peu les femmes prennent davantage de place au sein de l'espace public, que ce soit dans les commissions administratives ou en politique. Rappelons en effet que les dernières élections ont vu la part des femmes largement augmenter, tant au Grand Conseil (passant de 19.2% à 34.6%) que dans les exécutifs communaux (passant de 19.6% à 26%).

➔ Abréviations

DSSC	Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
DEF	Département de l'économie et de la formation
DFE	Département des finances et de l'énergie
DSIS	Département de la sécurité, des institutions et du sport
DMTE	Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
OCEF	Office cantonal de l'égalité et de la famille

➔ Impressum

Sion, 2022.

Textes et contenu: Office cantonal de l'égalité et de la famille

Graphisme, mise en page & illustrations: © Pauline Lugon | www.pole-in.ch

Photo de couverture: © IStock



Office cantonal de l'égalité et de la famille
Avenue de la Gare 33
CP 478
1951 Sion

Tél. : 027 606 21 20
E-mail : ocef-kagf@admin.vs.ch
www.egalite-famille.ch
[facebook@egalitefamilleValais](https://www.facebook.com/egalitefamilleValais)